

Débats des Communes

PREMIÈRE SESSION, CINQUIÈME PARLEMENT.

OTTAWA, jeudi, 8 février 1883.

Le quatrième parlement du Canada, qui avait été prorogé le 17 mai 1882, fut dissout par une proclamation le 18 mai 1882; et des brofs ayant été émis et rapportés, un nouveau parlement a été convoqué pour l'expédition des affaires le 8 février 1883, et se réunit en conséquence ce jour-là.

CHAMBRE DES COMMUNES.

JEUDI, 8 février 1883.

Ce jour étant le premier jour de la première session du cinquième parlement, réuni pour l'expédition des affaires,— John G. Bourinot, écuyer, greffier de la Chambre des Communes; Donald William Macdonell, Gustavus William Wicksteed, François-Fortunat Rouleau et Henry Hartney, écuyers, commissaires *per dēdimus potestatem*, nommés pour administrer le serment aux membres de la Chambre des Communes, étant présents pour accomplir leurs devoirs en conséquence; Richard Pope, écuyer, greffier de la Couronne en chancellerie, remet au dit John G. Bourinot un registre contenant la liste des membres élus pour faire partie du présent parlement.

Les dits commissaires administrent alors le serment aux députés qui sont présents,—après quoi les députés ayant signé le registre contenant la formule du serment, se rendent à leurs sièges.

Le message suivant est ensuite remis par René-Edouard Kimber, écuyer, huissier de la Verge Noire :

Messieurs,

L'honorable sir William Johnstone Ritchie, député-gouverneur, désire la présence immédiate de cette Chambre à la salle des séances du Sénat.

Les membres se rendent en conséquence au Sénat, où le président de ce corps dit :

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

L'honorable sir William Johnstone Ritchie, député-gouverneur, ne juge pas à propos de déclarer les raisons pour lesquelles le présent parlement a été convoqué avant qu'un Orateur de la Chambre des Communes ait été élu suivant la loi; mais demain, à trois heures et l'après-midi, ces raisons seront expliquées.

Et les membres étant de retour,

ÉLECTION D'UN ORATEUR.

Sir JOHN MACDONALD, s'adressant au greffier, dit :

M. Bourinot, j'ai l'honneur de proposer que George Airey Kirkpatrick, écuyer, représentant la circonscription électorale de Frontenac, soit élu Orateur de cette Chambre. A ceux qui ont fait partie des derniers parlements, je n'ai guère besoin de parler des qualifications que possède l'honorable député de Frontenac pour cette charge importante. Il est en Chambre depuis 1870. Il succéda alors à mon regretté ami, son propre père, qui avait siégé en Chambre jusqu'à sa mort, et il a constamment représenté ce comté depuis lors. Les électeurs de Frontenac l'ont choisi quatre fois comme leur représentant, et je crois—bien plus, je sais et je suis sûr—que sa conduite, pendant le temps qu'il a passé en parlement, lui a gagné l'estime, je pourrais presque dire l'affection de

ses collègues. Il a été au nombre des députés les plus actifs depuis 1870, il a suivi avec une grande attention les affaires parlementaires, et dans la Chambre et dans les comités. Je le considère très au fait de la pratique parlementaire, et à tous égards, M. Bourinot, je crois que je ne puis proposer de nom plus acceptable à cette Chambre que celui de George Airey Kirkpatrick, écuyer, député de Frontenac.

Sir HECTOR LANGEVIN, en français :—

M. Bourinot, il me fait grand plaisir de seconder le chef de gouvernement dans la proposition qu'il vient de faire de nommer M. George Kirkpatrick Orateur de cette Chambre.

Comme mon honorable collègue vient de le dire, ceux qui ont siégé avec M. Kirkpatrick pendant les dix ou douze dernières années savent combien il a été utile comme membre de cette Chambre, et spécialement comme membre des grands comités dans lesquels les affaires du pays se décident avant d'être soumises à cette Chambre. Je dois dire qu'après l'honorable Orateur qui a présidé aux délibérations de cette Chambre pendant le dernier parlement avec tant de dignité et tant d'honneur pour lui-même et pour la Chambre qui l'avait élu, nous pouvons difficilement trouver un membre qui pût présider cette Chambre avec plus de dignité que l'honorable député que nous proposons maintenant. Il est vrai que l'honorable député, M. Kirkpatrick, n'est pas au fait de la langue française comme il l'est de la langue anglaise; néanmoins, je crois savoir que l'honorable député sait suffisamment la langue française pour pouvoir suivre les débats, et dans l'occasion pour pouvoir décider les questions d'ordre qui pourraient se présenter. Je suis convaincu que l'honorable député, qui a reçu une partie de son éducation dans la province de Québec, sera heureux de saisir cette nouvelle occasion de faire connaissance avec la belle langue française que nous parlons librement, et qu'il pourra, avant longtemps, s'exprimer dans notre langue comme nous, les députés français de cette Chambre, nous pouvons nous exprimer dans la langue anglaise.

J'espère, M. Bourinot, que cette proposition recevra l'appui unanime de cette Chambre.

M. BLAKE : Il y a dix ans, l'honorable chef du gouvernement, occupant le même poste, avait à remplir la même tâche qu'il vient de remplir, celle de proposer le choix d'un Orateur pour présider à nos délibérations. C'était à peu près dans les mêmes circonstances qu'aujourd'hui. Comme premier ministre dans le parlement précédent, il devait proposer à la Chambre le choix d'un Orateur. Venant de gagner les élections générales, il se crut tenu de proposer à la nouvelle Chambre d'élire l'ancien Orateur, et d'indiquer à celle-ci ce qu'elle avait à faire. Les remarques qu'il a faites en commençant, aujourd'hui, ressemblent tellement à celles qui ouvraient son discours d'alors, que j'ai cru que nous allions avoir exactement la même harangue; mais la conclusion diffère.

Permettez-moi d'appeler ici l'attention de ceux qui siègent en cette Chambre lorsque l'honorable monsieur posa la règle que voici. Il disait donc :

“ A ceux qui ont déjà siégé sous la présidence de M. Cockburn, durant le dernier parlement, je n'ai pas besoin de rappeler ses titres à la charge importante qu'il s'agit de lui conférer de nouveau. Il fut choisi pour l'occuper il y a cinq ans, et je crois qu'il a rempli ses devoirs durant cette période de temps d'une manière acceptable et pour la Chambre et pour le pays. Je pourrais dire à ceux qui siègent ici pour la première fois que l'honorable monsieur dont je parle a une longue expérience de la vie parlementaire et officielle, et qu'il s'est honorablement